

**Groupe Strasbourg Ensemble**

Renaissance, MoDem, Horizons et société civile

**Pr. Jean SIBILIA**

Président du Comité Science, Santé, Société de la  
Ville de Strasbourg  
Doyen de la Faculté de Médecine de Strasbourg

Strasbourg, le 24 mai 2023

Monsieur le Président, *Chef Professeur Jean SIBILIA,*

Le Conseil municipal de Strasbourg a adopté le 10 mai dernier son contrat local de santé. Celui-ci, et à juste titre, insiste fortement sur la problématique de l'accès au soin et sur la question des déserts médicaux, y compris dans une grande ville comme Strasbourg. C'est un enjeu majeur pour notre ville alors que sept secteurs de Strasbourg sont actuellement classés comme désert médical par l'ARS. Nous devons œuvrer à les résorber et non contribuer à en créer de nouveaux.

Alors que nous avons pour charge d'imaginer et construire la ville de demain et la place qu'y auront nos concitoyens, il y a bien trop souvent tendance à réfléchir en silos et à ne pas anticiper les conséquences de certaines décisions prises dans une politique publique sur d'autres politiques publiques. À ce titre, les conséquences des décisions et politiques publiques d'urbanisme et de mobilités sur les questions sanitaires et sociales et notamment la problématique de l'accès aux soins est bien souvent un impensé au moment de valider certains choix.

La question de l'accès aux soins devant s'entendre comme l'accès aux grands équipements de santé, aux maisons de santé mais aussi à la médecine de ville qui joue et jouera de plus en plus un rôle central avec les professions libérales qui contribuent aux soins et au maintien à domicile.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification du stationnement le 3 avril dernier, nous avons été saisis par plusieurs directeurs d'établissements, chefs de service et des dizaines de médecins généralistes et spécialistes, ainsi que par de nombreuses infirmières libérales nous alertant sur deux effets déjà constatés par eux : la désorganisation des services de santé du point de vue des salariés et la renonciation aux soins de la part des patients ne pouvant assumer le surcoût de leur consultation généré par le stationnement.

.. / ..

De même, la perspective du passage de l'avenue du Rhin à une voie unique par sens de circulation fait craindre à certains professionnels de santé une perte de chance pour les patients en urgence, notamment si une ambulance demeure bloquée dans les bouchons. Ces questions se retrouvent aussi concernant le futur plan de circulation de l'avenue des Vosges : comment accéder à l'offre de soin du secteur ? Comment assurer la fluidité et la rapidité d'intervention des services de secours sur les portions de voirie partagées avec le tram ? Comment éviter que certains patients soient en rupture de soin du fait de leur incapacité à circuler et/ou stationner à proximité de leur praticien ? Là aussi nous avons reçu le témoignage de plusieurs centaines de médecins et professionnels de santé.

Nous pensons également que les décisions de réduction de transports publics doivent être analysés sous cet angle. Quel impact par exemple de la suppression de la navette de la Robertsau dans l'accès à la Clinique Sainte-Anne ? Quel impact de la mise en place de la ZFE dans l'accès aux soins et services hospitaliers ?

L'ensemble de ces politiques ont et auront un impact sur l'accès aux médecins généralistes et spécialistes mais aussi sur l'ensemble des grands établissements de notre ville : CHU de Hautepierre, Clinique Rhéna, Clinique Sainte-Anne, Clinique de l'Orangerie, Nouvel Hôpital civil...

C'est pourquoi, par la présente, j'ai l'honneur de saisir le Comité Science, Santé, Société de la Ville de Strasbourg afin qu'il puisse éclairer les choix à venir, déterminants et structurants du Conseil municipal en rendant un avis et des recommandations, à la fois sur les projets spécifiques mentionnées mais aussi globalement sur la méthodologie à systématiser à l'avenir pour intégrer ces problématiques essentielles dans l'ensemble des réflexions d'aménagement de la ville et de construction des offres de mobilité.

Je me tiens bien sûr à la disposition du Comité pour tout échange et tout partage des contributions reçues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

*Merci infiniment à vous et aux membres  
du CUS de vos travaux !*



**Pierre JAKUBOWICZ**  
Conseiller municipal de Strasbourg